



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Acquisition du chemin d'AVOLSHEIM sur le ban des communes d'AVOLSHEIM et de WOLXHEIM

#### Rapport n° CP/2013/200

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition foncière sur le territoire des communes de WOLXHEIM et AVOLSHEIM.

Suite au transfert de propriété du Canal de la Bruche et de ses dépendances au Département du Bas-Rhin et afin de gérer de façon cohérente l'ensemble du site, il s'avère nécessaire d'acquérir le chemin d'AVOLSHEIM, en continuité de la rue des Ecluses, reliant WOLXHEIM à AVOLSHEIM pour permettre l'accès aux ouvrages de régulation sur la Bruche.

Cette acquisition porterait, d'une part sur une parcelle située sur le ban de WOLXHEIM et cadastrée en section 6 n° 158/0.113 avec 4,13 ares et, d'autre part, sur une parcelle située sur le ban de la commune de AVOLSHEIM et cadastrée en section 4 n° 429/0.219 avec 4,70 ares, propriété respectivement des communes de WOLXHEIM et AVOLSHEIM.

Le Conseil Municipal de ces deux communes a d'ores et déjà approuvé la cession de ces parcelles à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de terrains cadastrées section 6 n° 158/0.113 à WOLXHEIM et section 4 n° 429/0.219 à AVOLSHEIM d'une superficie totale de 8,83 ares, afin de permettre l'accès aux ouvrages de régulation de la Bruche,*

*- dit que les actes seront passés en la forme administrative.*

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL